Phase 2 du déconfinement suite aux annonces du 28 mai 2020

A partir du 2 juin, le département des Yvelines est passé de la couleur rouge à la couleur orange, ce qui signifie que le Département reste en vigilance suite à l'annonce gouvernementale du 28 mai.

Se balader dans un parc ou un jardin
Depuis le 11 mai, seuls les massifs foresters avaient rouvert avec des conditions particulières à respecter pour éviter la propagation du virus.
A l'annonce du 28 mai, bonne nouvelle, les parcs et jardins peuvent rouvrir tout en respectant les règles sanitaires et en se regroupant à pas plus de 10 personnes.

A Epône, les parcs et jardins rouvriront à partir du mardi 2 juin 2020, tout en respectant les gestes barrières, afin que tout le monde soit en sécurité.

Refaire du sport
S'il s'agit d'un sport individuel de plein air : aucune contre-indication.
En zone orange, les piscines et salles de sport pourront rouvrir dès le 22 juin.
« Les activités physiques pourront reprendre avec la réouverture des gymnases, des salles de sport et des piscines », a annoncé Edouard Philippe.
Les sports collectifs et de contact restent interdits.

A Epône, les accès aux équipements sportifs collectifs restent fermés comme le foot et le rugby et le tennis en intérieur.

Les interdits sont

- Les discothèques, salles de jeux
- Les rassemblements de plus de 10 personnes
- Les rassemblements et grandes manifestations sportives ou culturelles

La Médiathèque d'Epône
Elle a rouvert le mardi 19 mai sous certaines conditions : Prêt sur place ou à emporter.
Informations sur la réouverture

Allez plus loin que 100 km sans motif ?
Oui. Le premier ministre l'a annoncé « La liberté va devenir la règle et l'interdiction l'exception ». Vous pourrez donc vous déplacer librement sur tout le territoire français qu'importe votre zone de départ et d'arrivée (et sa couleur).
Cependant n'oubliez pas que le virus circule entre les humains, la vigilance reste de mise.
Plus aucune attestation n'est nécessaire sauf si vous souhaitez partir vers les territoires d'outre-mer, Mayotte et la Guyane restant fortement impactés.
Les déplacements entre la métropole et les territoires d'outre-mer restent soumis à des mesures de quatorzaine.
Une « nouvelle forme de quatorzaine », avec un test réalisé au bout de sept jours, pourra être expérimentée dans certains territoires.

Sortir au restaurant, dans un café ou dans un bar
Oui… Et non. C'est là toute la différence dans le déconfinement couleur orange.
Les restaurants, cafés, bars pourront vous accueillir mais uniquement en terrasse pour le moment dans les zones oranges. Vous ne pouvez vous réunir qu'à 10 convives maximum et en dehors de votre tablée, il vous faudra porter un masque.

Participer à un rassemblement ?
Les rassemblements de plus de 10 personnes sont toujours interdits que ce soit en zone orange ou verte. En effet, ce sont ces événements qui propagent dangereusement le virus. Dans les lieux publics vous ne pouvez donc pas vous réunir à plus de 10 et à l'intérieur de votre groupe vous êtes également invités à respecter la distanciation physique.
Dans le cercle privé, il n'y a aucune limitation, mais le bon sens est de mise. Les rassemblements à l'intérieur (petite salle, appartement…) ne sont pas forcément conseillés non plus.

A Epône, toutes les manifestations sont annulés jusqu'à fin juillet.

Partir en vacances

- Si vous souhaitez partir en vacances en France, cela est possible. Les hôtels, campings et autres locations sont de nouveau ouverts à la réservation et vous pouvez circuler librement sur le territoire.
 Dans les zones vertes, les lieux culturels, les restaurants et autres loisirs vous accueilleront. Là encore, même en vacances, les gestes barrières sont la clé.

- En Europe : vers le 15 juin, la France et l'Union européenne évalueront s'il y a une possibilité d'ouvrir les frontières extra-européennes. « La décision sera prise collégialement au niveau européen », a précisé le premier ministre.
 Cependant, chaque pays est libre pour le moment d'ouvrir ou de fermer son territoire aux touristes : renseignez-vous directement sur les sites des ambassades et tenez-vous informés.

- En dehors de l'Europe : pour le moment, le trafic aérien fonctionne au ralenti et certains pays n'ont pas encore atteint le plateau de l'épidémie. Cela fonctionnera donc au cas par cas.

Enterrement et cimetière
Le nombre de personnes autorisées à assister aux cérémonies funéraires continuera à être limité à vingt jusqu'à nouvel ordre. Les cimetières sont rouverts depuis le 11 mai dernier, vous pouvez donc aller vous y recueillir quand vous le souhaitez.

L'application StopCovid
Son téléchargement n'est pas une obligation.
L'application de suivi des personnes infectées StopCovid, dont le principe a été approuvé par la CNIL et par les députés et les sénateurs, va être déployée à partir du 2 juin : le téléchargement est gratuit et volontaire.
Le gouvernement « invite tous [les] concitoyens à utiliser cet outil complémentaire pour se protéger, mais aussi pour protéger leurs proches et pour protéger les autres ». Libre à chacun.
Pour rappel : si vous gardez vos distances et portez un masque, vous n'êtes plus considéré comme « cas contact ».

Se rendre au théâtre ou au cinéma
Les diverses programmations ont totalement été chamboulées. Tous les cinémas de France rouvriront à la même date : le 22 juin. Les petits musées quant à eux sont ouverts depuis le 11 mai dernier. Concernant les plus grands lieux culturels, ils sont autorisés à ouvrir sur l'ensemble du territoire à compter du 2 juin.
Le port du masque y sera obligatoire.
Les parcs de loisirs, salles de théâtre ou spectacle pourront rouvrir à partir du 22 juin en zone orange.